PRIX Indianocéanie
édition JEUNESSE

Prix Indianocéanie Jeunesse 2026-2027
Autorisation parentale

Un exemplaire par élève, à remplir et signer par le parent ou le représentant légal. Le référent compile toutes les autorisations du groupe en un seul fichier PDF et le dépose au moment de l'inscription en ligne, au plus tard le 31 janvier 2027.

1. Élève et référent

Nom de l'élève	
Prénom de l'élève	
Date de naissance (jj/mm/aaaa)	
Classe / niveau	
Établissement	
Pays	☐ Union des Comores ☐ La Réunion (France) ☐ Madagascar ☐ Maurice ☐ Seychelles
Nom et prénom du référent qui encadre le groupe	

2. Parent ou représentant légal

Nom	
Prénom	
Lien avec l'élève	☐ Mère ☐ Père ☐ Représentant légal
Adresse e-mail	
Numéro de téléphone (avec indicatif)	

Je soussigné(e), agissant en qualité de parent ou de représentant légal de l'élève désigné ci-dessus, déclare ce qui suit :

3. Participation au concours

☐ J'autorise mon enfant à participer au Prix Indianocéanie Jeunesse 2026-2027, au sein d'un groupe de 3 à 5 élèves de son établissement encadré par le référent désigné en section 1 et ai pris connaissance des modalités de participation et du réglement

4. Droits sur le conte

Seuls les contes retenus par le jury sont publiés : le conte lauréat, sous forme de livre illustré jeunesse, et les « coups de cœur », dans un recueil numérique accessible au public.

☐ Si le conte du groupe de mon enfant est retenu comme lauréat, j'autorise la COI, ainsi que l'éditeur qu'elle désignera, à reproduire, illustrer, éditer, diffuser et commercialiser ce conte, sous forme de livre illustré et à le valoriser dans le cadre du Prix, dans les cinq États membres de la COI et en ligne. Cette autorisation est donnée sans autre contrepartie que les récompenses prévues par le règlement du concours.

☐ Si le conte est retenu, mon enfant peut être mentionné comme co-auteur avec son nom et son prénom.

5. Image

Lors de la cérémonie, du voyage culturel et des événements liés au Prix, des photographies et des vidéos peuvent être réalisées. Elles pourraient être diffusées sur les supports de communication de la COI et de ses partenaires (site internet, réseaux sociaux, presse, supports de présentation).

☐ J'autorise la captation et la diffusion de l'image et de la voix de mon enfant dans ce cadre.

☐ Je n'autorise pas la captation et la diffusion de l'image et de la voix de mon enfant.

Ce choix n'a aucune incidence sur la participation de mon enfant au concours.

6. Voyage culturel (si le groupe est lauréat)

Le groupe lauréat bénéficie d'un voyage culturel et littéraire dans l'un des États membres de la COI, avec un parcours de découverte. Il comprend de 3 à 5 élèves et un encadrant. La destination, les dates, le programme, le transport et l'hébergement seront communiqués par la COI avant le voyage.

☐ Si le groupe de mon enfant est lauréat, j'autorise mon enfant à effectuer ce voyage avec les autres membres du groupe, accompagné du référent désigné en section 1 en qualité d'encadrant. Si le référent ne peut pas accompagner le groupe, je serai informé(e) par la COI et le remplacement de l'encadrant fera l'objet d'une nouvelle validation de ma part.

☐ J'ai pris note que cette autorisation ne remplace pas les documents de voyage exigibles (passeport ou pièce d'identité, autorisation de sortie du territoire pour un mineur voyageant sans ses parents, visa éventuel, selon le pays de résidence et de destination). Ces documents, ainsi que les informations utiles à la santé de mon enfant et une personne à contacter en cas d'urgence, ne seront demandés que si le groupe est lauréat.

7. Données personnelles

Les informations recueillies dans ce document sont destinées à la gestion des inscriptions et au suivi du Prix Indianocéanie Jeunesse. Elles sont utilisées uniquement dans ce cadre par la COI.

8. Signature

Je certifie l'exactitude des informations renseignées dans ce document.

Fait à : Le :

Nom, prénom et signature du parent ou représentant légal